

BILANS SOCIAUX : L'année 2011 se caractérise par la forte progression du nombre de départs à la retraite et du volume de journées d'absence pour les agents titulaires.

1,6 million d'emplois permanents sont recensés fin 2011 dans les collectivités locales assujetties à l'obligation d'un "rapport au Comité Technique sur l'état de la collectivité". Sont affectés sur ces emplois 85 % d'agents titulaires et 15 % d'agents non titulaires. Les recrutements de ces derniers constituent la moitié des arrivées dans l'année 2011 sur ces emplois permanents. En revanche les départs à la retraite constituent 44 % des flux de sortie d'agents titulaires. L'absentéisme semble avoir progressé par rapport à l'année 2009, dernière année connue, pour les agents titulaires.

Ces résultats provisoires sont issus d'une enquête auprès d'un échantillon de collectivités. Les résultats définitifs seront disponibles à l'été 2013.

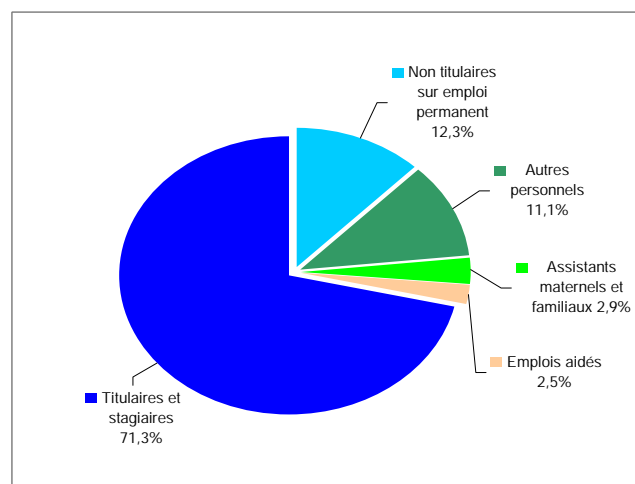
Au 31 décembre 2011, on dénombre dans les collectivités territoriales assujetties à l'obligation d'un rapport au comité technique sur l'état de la collectivité 1,94 million d'emplois, en comptabilisant les emplois, permanents ou non. Ces emplois sont déclarés par les collectivités, dans l'enquête réalisée auprès d'un échantillon d'environ 3 000 collectivités dans le champ des bilans sociaux (cf. encadré en fin de document).

Le champ des emplois inclut les emplois occasionnels ; en revanche le périmètre des collectivités employeurs est un peu plus restreint que les employeurs de la FPT (cf encadré page 4).

Parmi les emplois recensés dans les bilans sociaux, 1 382 000 sont occupés par des agents titulaires et stagiaires, et 238 000 par des agents non titulaires. A côté de ces emplois permanents, sont comptabilisés 56 000 assistants maternels et familiaux, 48 000 emplois aidés et 215 000 emplois non permanents occupés par des agents non titulaires. La moitié environ de ces derniers sont affectés sur des emplois saisonniers et occasionnels.

Les transferts de personnel liés à la loi LRL de 2004 ont entraîné des modifications de structure de personnel depuis 2006 ; les comparaisons sont établies dans la suite de la note par rapport à la situation fin 2005, avant ces transferts.

Effectifs par statut au 31 décembre 2011



Source : enquête « avancée » bilans sociaux 2011.

Champ : collectivités présentant un rapport au comité technique.

Autres personnels : collaborateurs de cabinet, non titulaires recrutés pour des besoins saisonniers ou occasionnels, non titulaires mis à disposition par les centres de gestion, rémunérations accessoires, autres personnels non classables, apprentis.

Plus du tiers des agents non titulaires sur emploi permanent pour pallier des emplois vacants

37 % des agents non titulaires présents fin 2011 sur des emplois permanents sont affectés sur des emplois pour lesquels il n'a été temporairement pas possible de trouver un candidat titulaire, 26 % pour remplacer un titulaire momentanément absent.

Environ 25% des agents non titulaires sur emploi permanent sont recrutés au titre des alinéas 4, 5, ou 6 de la loi statutaire. Parmi eux, 1 sur 4 est recruté sur un CDI.

Les non titulaires sur emploi permanent par statut juridique

En %	Fin 2005	Fin 2011
Sur postes vacants	25,5	36,7
Remplaçants	25,3	25,9
Autres non titulaires	10,4	12,3
Pas de cadre d'emploi existant	26,7	8,6
Communes et établissements assimilés de moins de 1000 hab.	6,2	8,3
Catégorie A selon les fonctions ou pour des besoins de service	6,0	8,2
Total	100	100

Source : Bilans sociaux 2005 et 2011 (enquête « avancée »).

Les agents non titulaires recrutés sur des postes pour lesquels il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaire susceptible d'assurer les fonctions correspondantes (alinéa 4 de la loi du 26 avril 1984) sont de moins en moins

nombreux, compte tenu de la couverture élargie des activités dans la fonction publique territoriale par les cadres d'emplois.

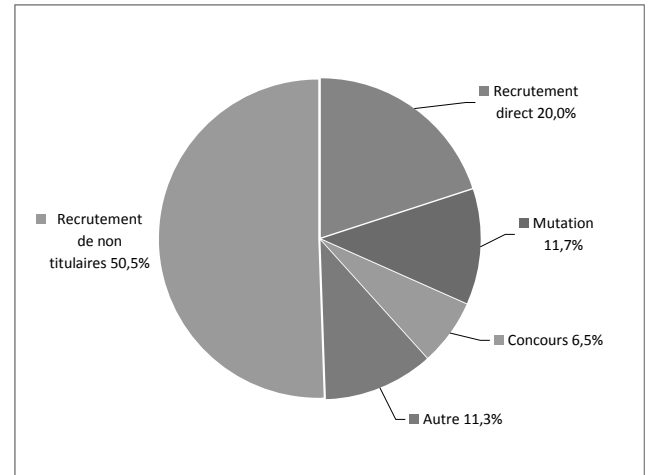
En 2011, une arrivée sur deux sur les emplois permanents est un agent non titulaire

Le taux d'arrivée sur emploi permanent en cours d'année 2011 est de 7 agents rapporté à un effectif de 100 agents en emploi permanent recensés en fin d'année. Il s'établit à 4,1 pour les titulaires et stagiaires et 23,8 pour les non titulaires sur emploi permanent, ces deux taux étant chacun en baisse d'environ 1 point également par rapport à 2005.

C'est dans les régions et les départements que le taux de recrutement a diminué sensiblement par rapport à 2009. La baisse est moins marquée dans les communes et les EPCI à fiscalité propre.

La moitié des arrivées d'agents sur des emplois permanents durant l'année 2011 est due aux recrutements de non titulaires (contre 42 % en 2005). La part des recrutements directs, par concours et intégration directe, a sensiblement diminué : 28 % en 2011 contre 35 % en 2005. Les arrivées par transfert de compétence (2 %) et par détachement (4 %) retrouvent des niveaux très proches de ceux de 2005, après les hausses observées en 2007 et 2009, en raison des arrivées des agents de l'Etat (loi LRL).

Répartition des arrivées en 2011 selon le mode



Source : enquête « avancée » bilans sociaux 2011
Autre : intégration directe, détachement, transfert de compétence, promotion interne nette, réintégration.

Des départs à la retraite plus nombreux en 2011 pour les titulaires

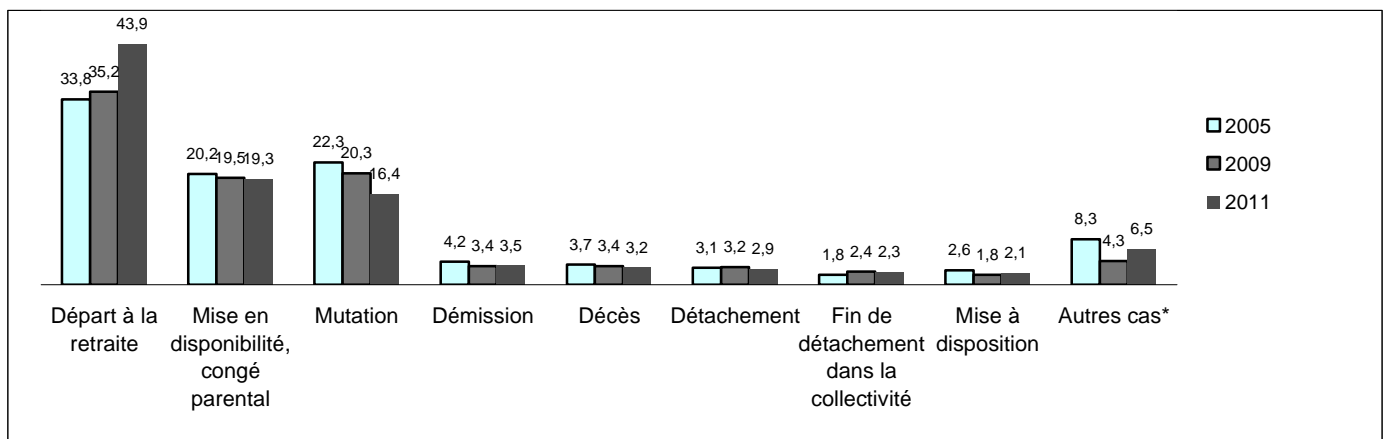
Le taux global de départ est en hausse, avec 7,7 départs en cours d'année rapportés à un effectif de 100 agents sur des emplois permanents fin 2011. Il était de 7,3 en 2005, et 7,4 en 2009.

Les départs à la retraite sont, de loin, la première cause de départ des agents titulaires. Leur part (44 %) est en très forte augmentation par rapport à 2005 ou 2009 (35 %). Cette forte hausse s'explique par l'arrivée à l'âge de la retraite de nombreux agents. En 2010, environ un tiers des agents titulaires des collectivités étaient âgés de 50 ans ou plus. L'accélération du nombre des départs en retraite tient donc à

des facteurs structurels. Un facteur de nature conjoncturelle a joué aussi un rôle en 2011. Compte tenu de la suppression de la possibilité de partir en retraite après quinze ans de services actifs pour les agents ayant trois enfants, les agents ont anticipé leur départ pour pouvoir bénéficier de ce dispositif.

Pour les non titulaires en emploi permanent, les fins de contrat et les démissions sont les principales causes de départs comme en 2005. Elles représentent respectivement 78 % et 13 % des départs.

Répartition des départs des agents titulaires en 2005, 2009 et 2011 selon le motif en %



Source : enquêtes bilans sociaux 2011 (enquête « avancée ») et bilans sociaux 2009 et 2005.

*Autres cas : décharge de service pour exercice de mandats syndicaux, congé formation, départ en congé de fin d'activité...

Les effectifs sur emploi permanent en légère baisse en 2011

Les agents sur emploi permanent constituent près de 84 % des effectifs physiques employés dans les collectivités locales. On comptabilise environ 10 000 agents titulaires en moins, tandis que les effectifs d'agents non titulaires sur emploi permanent paraissent stabilisés. Il semble donc que ces effectifs sur emploi permanent soient en très légère décroissance au cours de l'année 2011.

Ces résultats établis à partir d'un échantillon de collectivités sont encore provisoires, et ne couvrent pas tous les effectifs d'agents de la fonction publique territoriale : outre que le périmètre ne comprend pas toutes les collectivités locales, les emplois permanents ne constituent pas la totalité des emplois dans la fonction publique territoriale.

Ces résultats semblent néanmoins confirmer le ralentissement déjà constaté de l'évolution des effectifs dans la fonction publique territoriale (cf BIS n°89 Juillet 2012 « La croissance des effectifs dans la fonction publique territoriale ralentit depuis 2008 »).

La baisse des effectifs d'agents titulaires est sans doute due aux départs en retraite des classes d'âge de fonctionnaires, qui n'ont pas été totalement remplacées.

C'est dans les communes et établissements communaux, que l'on observe des diminutions du nombre d'emplois permanents tandis que les intercommunalités verraient leurs effectifs sur emplois permanent augmenter de quelques milliers. Il peut s'agir de mutualisation au sein du secteur communal.

Taux d'arrivée et de départ sur les emplois permanents

En %	Taux d'arrivée	Taux de départ
Titulaires et stagiaires		
2011	4,1	4,9
2005	4,9	4,5
Non titulaires		
2011	23,8	23,8
2005	24,6	24,6
Ensemble		
2011	7,0	7,7
2005	8,2	7,3

Source : Bilans sociaux 2005 et 2011 (enquête « avancée »).

*Taux d'arrivée (ou de départ) : nombre d'arrivées (ou de départs) au cours de l'année rapporté à un effectif de 100 emplois recensés en fin d'année pour la catégorie d'agents considérée).

Trois femmes sur cinq agents dans les emplois permanents

Globalement, la part des emplois permanents occupés par des femmes dans la fonction publique territoriale est restée assez stable globalement : elle passe de 59,2 % fin 2005 à 59,7 % fin 2011, malgré l'arrivée des transferts de personnel en provenance de l'Etat vers les régions et les départements de personnel plutôt masculin.

Sur la même période, la part des femmes dans les emplois permanents augmente de 1,7 point pour les communes et

établissements communaux pour atteindre 62,7 % fin 2011. C'est dans les EPCI à fiscalité propre que le taux de féminisation progresse le plus, passant de 44,3 % en 2005 à 50,2 % en 2011. Cette évolution peut être liée aux transferts de personnel entre communes et EPCI, au fur et à mesure de la mutualisation des emplois au sein du bloc communal.

Emplois permanents : Taux de féminisation (en %)

	Répartition des effectifs sur emploi permanent fin 2011 en %	Titulaires et stagiaires		Non titulaires permanents		Ensemble	
		2005	2011	2005	2011	2005	2011
Régions	4,8	70,5	57,9	55,9	61,2	67,8	58,3
Départements yc SDIS	17,8	59,8	54,8	67,8	66,0	60,4	55,8
Communes et établissements communaux	62,8	59,4	61,3	70,4	70,2	61,0	62,7
EPCI à fiscalité propre	10,5	41,7	46,7	58,5	65,4	44,3	50,2
Autres*	4,1	54,2	55,2	64,0	58,5	57,1	55,8
TOTAL	100,0	57,7	58,2	68,3	68,2	59,2	59,7

Source : enquêtes bilans sociaux 2011 (enquête « avancée ») et 2005.

*Syndicats et autres établissements publics intercommunaux, CDG et CNFPT.

L'absentéisme en progression

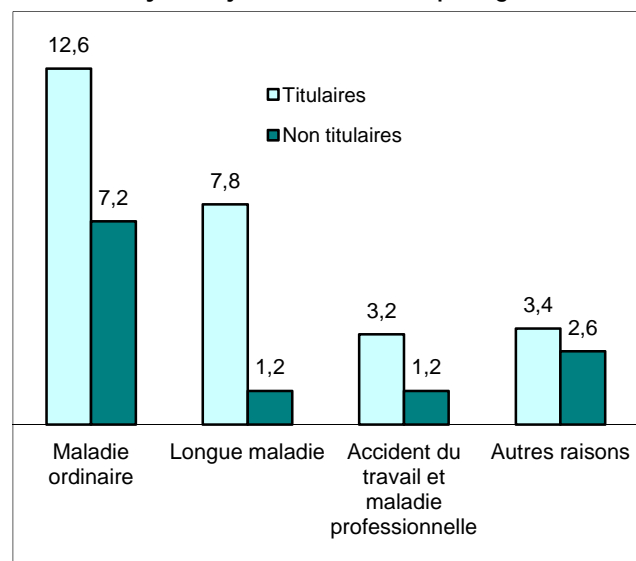
En 2011, le nombre moyen de jours d'absence pour raison de santé s'établit à 23,6 pour les agents titulaires et stagiaires et 9,6 jours pour les non titulaires sur emploi permanent, soit 21,5 pour l'ensemble des agents sur emploi permanent.

Ce nombre atteint 24,8 jours si l'on inclut les autres motifs d'absence dont les congés maternités.

Le nombre moyen de jours d'absence avait augmenté nettement entre 2005 et 2009 : cette évolution avait été justifiée par les caractéristiques sociodémographiques et la pénibilité du travail des personnels provenant de la fonction publique de l'Etat transférés sur la période 2006-2010 dans le cadre de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales (LRL) vers les départements et les régions.

En 2011, ce nombre de jours d'absence a progressé par rapport à 2009, notamment pour les agents titulaires et stagiaires alors qu'il est resté stable pour les non titulaires. Les jours moyens d'absence pour d'autres motifs d'absence que les raisons de santé sont en légère baisse.

Nombre moyen de jours** d'absence par agent en 2011



Source : enquêtes bilans sociaux 2011 (enquête « avancée »)
Autres raisons : congés parentaux, formations particulières, événements familiaux, fonctions électives, Comité des œuvres sociales, concours et examen hors motif syndical ou de représentation.

Nombre moyen annuel de jours** d'absence par agent pour raison de santé

	Titulaires			Non titulaires sur emplois permanents			Ensemble des agents sur emplois permanents		
	2005	2009	2011	2005	2009	2011	2005	2009	2011
Régions	13,3	28,1	29,9	8,2	8,8	7,9	12,3	25,8	27,3
Départements yc SDIS	15,9	18,7	21,1	7,9	9,0	9,6	15,2	17,9	20,1
Communes et établissements communaux	22,9	23,6	24,5	9,6	10,2	10,2	20,8	21,7	22,3
EPCI à fiscalité propre	19,6	20,8	21,9	6,7	8,2	8,8	17,6	18,8	19,5
Autres*	14,7	16,0	16,9	5,4	6,9	5,4	12,5	14,0	14,7
TOTAL	21,1	22,4	23,6	8,8	9,6	9,6	19,4	20,6	21,5

*Syndicats et autres établissements publics intercommunaux, CDG et CNFPT.

** Les jours d'absence pour maladie, longue maladie, accident du travail, maladie professionnelle, maternité et adoption sont décomptés en jours calendaires ; celles pour motif syndical et autres motifs en jours ouvrés.

Source : enquête « avancée » bilans sociaux 2011, bilans sociaux 2009 et 2005.

SOURCE : Le recueil des données auprès des collectivités présentant un rapport au comité technique

Le recueil de données auprès des collectivités locales est opéré toutes les années impaires depuis 1997, conformément au décret n° 97-443 du 25 avril 1997 modifié et de l'article 33 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifié.

Ces résultats sont issus d'une exploitation portant sur un échantillon de 3200 collectivités, dans le cadre du recueil des données statistiques des « rapports au CTP sur l'état au 31.12.2011 des collectivités territoriales ». Cette enquête rapide a été mise en œuvre parallèlement au dispositif traditionnel, afin de disposer dès la fin de l'année 2012 d'indicateurs statistiques nationaux provisoires sur les emplois permanents.

Le champ des bilans sociaux inclut les organismes régionaux, départementaux ou communaux, les groupements de collectivités territoriales, mais exclut cependant la ville de Paris et ses établissements ou la brigade des sapeurs-pompiers de Marseille qui entrent dans le champ des employeurs territoriaux dans le système d'information sur les agents du secteur public (SIASP). Le décompte des emplois est en revanche plus large que celui effectué dans SIASP : un agent qui occupe 2 emplois dans la fonction publique est comptabilisé pour 2.

L'exploitation exhaustive des bilans sociaux, sera réalisée, comme pour les exercices précédents, par le Département des études et des statistiques locales de la Direction générale des collectivités locales et l'Observatoire de la fonction publique territoriale du CNFPT, sous l'égide du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale.

Ministère de l'Intérieur
Ministère de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction Publique
Direction Générale des Collectivités Locales

2, Place des Saussaies – 75800 PARIS Cedex 08 – Téléphone : 01 40 07 68 29 – Télécopie : 01 49 27 34 29
Directeur de la publication : Serge MORVAN